

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/05**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
09/01/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-cinq, le jeudi 16 janvier à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (21) : - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Maria GAROBY - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Angèle NERI - Maryline MASSONI – Alain MAZZONI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI -

Pouvoirs (1) : Anne Marie NATALI donne pouvoir à Jean DOMINICI

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Isabelle GIUDICELLI – François MONTI – Pierre NATALI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet : Renforcement de la capacité de pompage du champ captant du golo – Recherche de financement

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité de garantir la capacité de production du champ captant du Golo notamment en période de sécheresse par l’implantation d’un nouveau forage.

La fourniture et la pose de cette équipement a été estimé par les services de la Régie à **83 795 € H.T. et 97 459 € T.T.C.**

Le Président propose le plan de financement suivant :

Subventions	Part (en %)	Montant (en Euros)
Etat (D.E.T.R.)	60 %	50 277 €
Part contribution C.C.M.G.	40 %	33 518 €
TOTAL H.T.	100 %	83 795 €
Montant T.V.A.		13 664 €
TOTAL T.T.C.	100 %	97 459 €

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20250116-2025-05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/01/2025

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

-Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis.

-Sollicite de l'Etat l'inscription du présent projet au programme de financement D.E.T.R. et l'octroi des subventions détaillées ci-après :

Subventions	Part (en %)	Montant (en Euros)
Etat (D.E.T.R.)	60 %	50 277 €
Part contribution C.C.M.G.	40 %	33 518 €
TOTAL H.T.	100 %	83 795 €
Montant T.V.A.		13 664 €
TOTAL T.T.C.	100 %	97 459 €

-Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI